

communiqué de presse



N° 74 du 1^{er} juillet 2011

Stagiaires : aucun licenciement ne serait acceptable !

Le collectif « stagiaire impossible » appelle à manifester vendredi 1er juillet à Créteil pour obtenir qu'aucun des collègues recrutés cette année ne soit licencié.

Il a raison et le Sgen-CFDT lui apporte son soutien.

Voici six mois que le Sgen-CFDT revendique que le ministre s'engage sur cette question. Depuis, aucune réponse, aucune apparence de prise en compte de la question !

Depuis toujours, certains stagiaires ont été confrontés à des échecs durant cette première année d'exercice si difficile pour tous.

Ce qui est nouveau cette année, c'est que la fragilisation des débutants a été organisée et décuplée par le ministère lui-même. La suppression de la formation des lauréats des concours ne pouvait avoir pour conséquence que de les mettre dans de grandes difficultés. Nul ne peut prétendre le contraire. Et ce n'est pas l'engagement très important consenti par ces collègues débutants pour faire face qui peut valider le système !

La responsabilité du ministère est d'accompagner nos collègues débutant vers la maîtrise du métier et pas vers la sortie !

Depuis des mois que nous revendiquons cette prise en charge, le ministère pouvait réfléchir au dispositif qu'il conviendrait de proposer pour aider les collègues. Aujourd'hui, parce que sa responsabilité est engagée, il est urgent que le ministre donne à son administration des consignes précises qui excluent par principe tout licenciement.

Enseigner est un métier qui s'apprend ! Le seul bagage académique n'y suffit pas, c'est l'évidence ! Comment des étudiants pourraient demain choisir de s'engager dans un parcours aussi long et aléatoire pour leur insertion sociale et professionnelle ?

Comment l'Éducation nationale pourrait-elle renier sa mission au point de licencier des personnels au seul motif qu'elle a fait le choix de ne pas leur apprendre le métier pour lequel elle les a recrutés ?

À moins que cette politique ne pousse le cynisme jusqu'à compter sur ces licenciements pour supprimer plus facilement des postes ou pour discréditer le principe des concours de recrutement ?

Contact presse :

Edith Meaume, attachée de presse : 01 56 41 51 02 atdepresse@sgen.cfdt.fr